

Une enquête révèle que l'appât du gain n'est pas la première motivation des infirmières intérimaires.

Alors que le Gouvernement a déclaré la guerre aux professionnels de santé "mercenaires", une enquête menée auprès de plus de 1000 infirmières intérimaires met en lumière les raisons qui les ont poussées à privilégier ce mode d'exercice à un poste fixe. La rémunération n'arrive qu'en troisième position.

"Drogue douce", "mercenariat", "intérim cannibale"... Alors que les établissements hospitaliers sont de plus en plus confrontés à une pénurie de personnel soignant, les intérimaires sont montrés du doigt. Une mesure contenue dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2023, adopté (par 49.3) à l'Assemblée nationale la semaine dernière, vise ainsi à interdire aux jeunes diplômés de se lancer directement en intérim. Le ministre de la Santé, François Braun, défend "une mesure de sécurité de nos concitoyens parce que l'intérim est un exercice qui nécessite une adaptation, une expérience que n'ont pas les jeunes diplômés".

Dans les faits, d'après les résultats d'une enquête en ligne* menée auprès de 1047 infirmières intérimaires par l'Agence d'emploi des métiers de la santé (Agems), la grande majorité (81%) ont travaillé à temps plein dans un établissement de santé avant de choisir l'intérim comme mode d'exercice principal. Interrogées sur les raisons qui les ont poussées à quitter leur poste fixe, les infirmières répondantes évoquent en premier lieu "les impératifs de planning" et en second lieu "l'organisation du service ou de l'établissement". L'alternance jour/nuit imposée, les fréquents rappels sur les jours de repos, notamment, pèsent sur les soignants. La rémunération ne vient qu'en troisième position.

Les 19% d'infirmières ayant opté pour l'intérim dès la sortie de l'Ifsi sont également attirées par "la liberté de planning" que cet exercice permet. Vient ensuite "la volonté de découvrir de nouveaux services avant de prendre un poste".

Parmi les infirmières interrogées, 58% pourraient être enclines à reprendre un poste fixe, sous conditions : avoir un planning adapté à la plupart de leurs contraintes, qu'un ratio IDE/patient "cohérent" soit respecté et bénéficier d'une rémunération "attractive".

Sondées sur leurs prétentions salariales, les répondantes estiment que 3124 euros brut mensuel est le salaire "minimum acceptable", et que 3488 euros est un "bon salaire". Soit 1.1 fois le salaire moyen en France, relève l'Agems. "Appliqués à l'ensemble des infirmiers, ces salaires ne feraient que placer la France dans la moyenne OCDE32 en matière de rémunération des infirmiers à l'hôpital par rapport au salaire moyen", souligne l'agence d'intérim. A bon entendeur.

*Questionnaire anonyme auto administré

Par Aveline Marques le 07-11-2022